

Gare aux pièges du stationnement payant

L'été, se garer près de la plage ou dans des lieux touristiques peut coûter cher. Très cher même. Entre tarifs saisonniers fluctuants, déploiement de sulfateuses à PV, frais cachés des applications et autres pièges, mieux vaut savoir où mettre ses roues pour éviter d'écorner le budget vacances.



► **Texte:**
Pascale Gétin
Illustration:
Christophe Igounet

Voiture révisée, contrôle technique passé, maillots de bain et serviettes de plage dans la valise, lunettes, chapeaux et crème solaire à portée de main... Vous voilà fin prêts pour profiter en famille d'un repos bien mérité, au bord de la mer ou à la montagne. Si, comme 68% de Français (source Ipsos), vous avez choisi de passer vos vacances dans l'Hexagone, sachez rester vigilant une fois sur place. Entre les tarifs de stationnement qui peuvent flamber en cette période de l'année – sur le littoral notamment –, les contrôles renforcés, les règle-

mentations locales pas toujours très claires et autres pièges en tous genres, méfiez-vous.

Piège n° 1 : les règles qui changent d'une ville à l'autre
Partir du principe que la réglementation est identique à celle de votre ville ou à celle des communes avoisinantes serait une grossière erreur. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le stationnement payant sur voirie est passé aux mains des collectivités locales. Le PV de 17 € pour non-paiement (ou paiement insuffisant) a laissé place au forfait de post-stationnement (FPS), dont le montant est fixé librement par

chacune des 661 communes qui font désormais fructifier leurs horodateurs⁽¹⁾ ! Et durant la période des vacances qui s'ouvre, certaines ne se gênent pas pour élargir les zones payantes. Par ailleurs, la gratuité automatique du stationnement durant le mois d'août tend aussi à disparaître, comme à Lyon depuis 2025. Vouloir se garer gratis au plus près de la côte ou du centre, même un dimanche, relève donc souvent, de l'utopie.

Nos conseils : méfiez-vous des places près des marchés ou d'événements locaux, les règles peuvent être modifiées. Mieux vaut se renseigner

au préalable sur le site de la mairie de votre lieu de villégiature. Sachez aussi que les infos figurent sur chaque horodateur. Mais le plus sûr est télécharger une appli de paiement ad hoc puis de créer un compte (en renseignant votre immatriculation et les infos de votre carte bancaire). En géolocalisant votre position, elle appliquera automatiquement le tarif en vigueur (qui dépend aussi souvent du type de véhicule que vous conduisez) à l'instant T. Prévoyez par ailleurs un disque bleu européen, il peut servir.

Piège n° 2 : les sulfateuses à PV
Les voitures à lecture automatisée de plaques d'immatriculation (lapi), surnommées "sulfateuses à PV", ne prennent pas de vacances. Bien au contraire. Capables de contrôler plusieurs centaines de véhicules par heure, elles sillonnent plus que jamais les rues des communes qui en sont équipées et alignent les véhicules qui n'ont pas payé leur redevance ou qui ont dépassé la durée autorisée. Autant dire que l'époque où l'on pouvait espérer passer entre les mailles du filet est révolue.

Notre conseil : trouver un horodateur à proximité et/ou en état de marche n'étant pas toujours évident, évitez une perte de temps durant laquelle la sulfateuse pourrait sévir en passant par une appli.

Piège n° 3 : oublier de prolonger la durée de son stationnement
La punition est identique à celle d'un "oubli" de paiement. FPS assuré (minoré du montant déjà acquitté), quand bien même il ne s'agirait que de quelques petites minutes de dépassement.

Notre conseil : l'application de paiement est LA solution pour être serein. Elle permet de prolonger ou d'interrompre à tout moment le stationnement (le temps non consommé étant remboursé). Bon à savoir : il est souvent plus rentable de renouveler son stationnement d'heure en heure que de le prolonger, la première heure (voire les deux premières) étant la plupart du temps moins chère que les suivantes. Exemple : à Lyon, alors que la première heure est à 2 €, si on choisit d'office de rester 3 h, on paye 10 €. Il vaut donc mieux régler trois fois 1 h, soit 6 € en tout.

Piège n° 4 : le faux QR code sur l'horodateur
Gare au piège des QR codes. Si certains, présents sur des panneaux, vous dirigent vers l'application officielle de règlement du stationnement (comme à Strasbourg), d'autres, placés sur des horodateurs, sont l'œuvre d'escrocs : ils vous redirigent vers des faux sites de paiement sur lesquels vos données bancaires sont frauduleusement captées.

Notre conseil : un gros QR code collé en "surcouche" sur l'horodateur doit vous mettre la puce à l'oreille. Dans le doute, préférez payer directement sur l'appareil ou, mieux, avec l'application ad hoc (si elle fonctionne sur place).

Piège n° 5 : les frais cachés des applications de stationnement
Attention, utiliser une appli comme EasyPark ou PayByPhone – les deux principales – peut coûter plus cher que payer à l'horodateur. D'une part, elles facturent dans certaines villes des frais de service supplémentaires (de l'ordre de 0,25 € à 15 % de la transaction)⁽²⁾. De l'autre, lorsque l'on crée un compte PayByPhone, les options payantes SMS de confir-

Pire qu'un FPS : la fourrière

- Faute de place ou pour échapper à l'horodateur, certains prennent le risque de se garer sur des emplacements sans marquage payant. Ce qui rime souvent avec perdant...
- Un PV pour "stationnement gênant" (35 €) peut parfois sembler moins douloureux qu'un FPS. Pourtant, dans les stations balnéaires saturées l'été, les contrôles visent particulièrement les véhicules mal garés (sur les trottoirs, passages piétons, pistes cyclables...). Or l'amende pour un "stationnement très gênant" peut atteindre 135 € sans minoration possible.
- Pour peu que votre véhicule soit mis en fourrière, la facture flambe : 150 € minimum rien que pour la première journée de garde (179 € à Lyon, Marseille et Paris). Sans compter le stress et les démarches pour le récupérer.
- Un téléservice* peut parfois vous aider à savoir si votre auto a été enlevée. Il suffit de saisir votre numéro d'immatriculation. Vous pourrez alors obtenir l'autorisation de sortie (mainlevée) et consulter le dossier. Encore faut-il que la fourrière de la ville soit reliée au système ! A défaut, direction la police municipale.

* Service-public.gouv.fr • mot-clé "fourrière", accessible via FranceConnect.
Oemv-fourrieres.paris.fr/fourrieres pour Paris.

matation et de rappel sont activées d'office. A 20 cts chaque, on peut s'en passer.

Notre conseil : pour échapper à ces frais, réglez à l'horodateur ou choisissez l'application qui n'en facture pas. Et décochez l'option "SMS" dans les réglages de l'application PayByPhone.

Et à l'étranger ? Gare aux centres-villes historiques
Ne baissez pas la garde chez nos voisins ! Les centres-villes historiques belges (Bruges, Bruxelles...), espagnols (Cordoue, Grenade, Séville...) et italiens (Florence, Pise, Rome...) sont soumis à des restrictions de circulation. Or, à force de chercher une place ou de suivre son GPS, on peut facilement manquer un panneau et pénétrer dans une zone réservée aux véhicules autorisés. Des caméras assurant discrètement leur contrôle, les amendes peuvent alors se cumuler à chaque passage. Résultat : la note finale risque rapidement d'atteindre plusieurs centaines d'euros ! ■



1. Voir Fps-stationnement.fr
2. Liste des villes avec frais chez EasyPark : Tinyurl.com/trais-easypark. Et chez PayByPhone : Tinyurl.com/trais-paybyphone